

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : MOTO LOISIRS

E-mail : moto.loisirs@outlook.fr

Téléphone : 0662323962

Organisateur technique : ALEX LEFORT, Président de l'association MOTO LOISIRS

N° d'épreuve FFM : 487

Date : 09/04/2023

Lieu : Ld Robot 49230 MONTFAUCON MONTIGNE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	LARDEUX PASCAL	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre* -----	DUVAL DANIEL	Licence : 039297
Membre du Jury -----	BRIELLES GUY	Licence : 005183
Membre du Jury -----	MORIN JEAN FRANCOIS	Licence : 046535
Commissaire technique responsable -	MARCHAND JOEL	Licence : 016418
Responsable du chronométrage -----	LARDEUX MURIELLE	Licence : 026205

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
manche Ligue Critérium A	13 -ans	na	125 2T et 4T----650	35€
manche Ligue Critérium B	13 -ans	na	125 2T et 4T----650	35€
Nationale hors championnat	13ans	na	125 2T et 4T---650	35€
Manche Ligue125cc 1	13 ---	na	125 2T	35€
Manche Ligue125cc 2	13 -ans	na	125 2T	35€
manche Ligue Espoirs 85cc	12ans	16ans	85 2T / 150cc 4t	minimes/cadets 26€
Manche ligue espoirs 85cc	9ans	11ans	85 2T	benjamin 26€
				transpondeur toujours inclus
				Prix engagement 14 jours avant l'épreuve

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr Bogdan Dragomir		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	CHU CHOLET (49)	Temps de trajet (en min)	20min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Terrain de Robat	Longueur du circuit	1140M
Adresse	Ld Robat, 49230 Montfaucon Montigne SEVREMOINE	Largeur minimum de la piste	5M
		Largeur de la grille	24M
		Longueur de la ligne droite de départ	80M
		Nombre d'OCP*	18
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO:

Pendant les essais : **39** ...

En manche : **33** ...

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR:

Pendant les essais : **22** ...

En manche : **22** ...

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **24/02/2023**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **14 mars 2023**

VISA DE LA FFM

DATE: **15/03/2023**

NUMÉRO: **23/0240**

Signature/ VISA : **Alex LEFORT**
 Président MOTO LOISIRS



LIGUE MOTO DES PAYS DE LA LOIRE

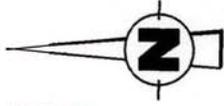
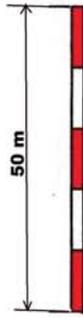
Signature numérique de LIGUE MOTO DES PAYS DE LA LOIRE
 DN : cn=LIGUE MOTO DES PAYS DE LA LOIRE, o, ou, email=liguepaysdelaloire@ffmoto.com, c=FR
 Date : 2023.03.14 12:20:16 +01'00'



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

accès public

PARKING SPECTATEURS



LEGENDE

pneus



Barrières de sécurité



Poste de commissaires



Extincteur



Zone public



Zone interdite au public



Parc d'attente



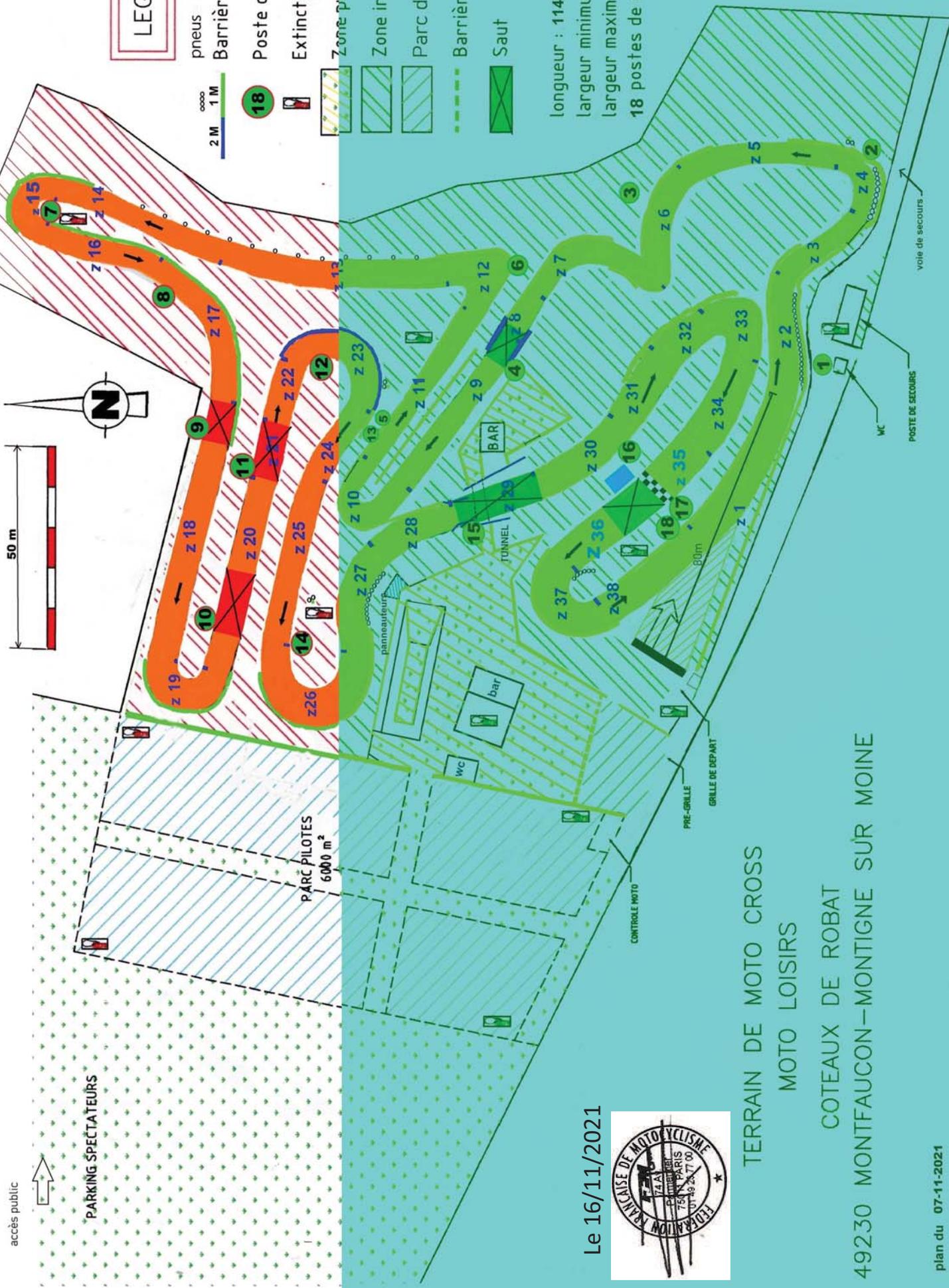
Barrière mobile



Saut



longueur : 1140 m
largeur minimum : 5 m
largeur maximum : 10 m
18 postes de commissaires



PARC PILOTES
6000 m²

WC

bar

BAR

TUNNEL

panneau

CONTROLE MOTO

PRE-GRILLE
GRILLE DE DEPART

WC

POSTE DE SECOURS

voie de secours

Le 16/11/2021



TERRAIN DE MOTO CROSS
MOTO LOISIRS
COTEAUX DE ROBAT
49230 MONTFAUCON-MONTIGNE SUR MOINE

HORAIRES MOTOCROSS SEVREMOINE 9 AVRIL 2023

Samedi 8 Avril :

16:00 - 20:00 Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 9 Avril :

07:00 - 08:30 Contrôles administratifs et techniques

08h00	Essais libres + chronos Ligue Critérium A	5+15 minutes
08h25	Essais libres + chronos Ligue Critérium B	5+15 minutes
08h50	Essais libres + chronos National Hors Championnat	5+15 minutes
09h15	Essais libres + chronos Ligue 125cc A	5+15 minutes
09h40	Essais libres + chronos Ligue 125cc B	5+15 minutes
10h05	Essais libres + chronos Ligue Espoirs 85cc	5+15 minutes

Entracte 20 min

10h50	1 ^{ère} manche Ligue Critérium A	12 min + 1T
11h10	1 ^{ère} manche Ligue Critérium B	12 min + 1T
11h30	1 ^{ère} manche National Hors Championnat	15 min + 1T
11h55	1 ^{ère} manche Ligue Espoirs 85cc	15 min + 1T

Pause repas 12h20 -13h50

13h50	1 ^{ère} Manche Consolante 125cc	12 min + 1T
14h10	1 ^{ère} manche Ligue 125cc	15 min + 1T
14h35	2 ^{ème} manche Ligue Critérium A	12 min + 1T
14h55	2 ^{ème} manche Ligue Critérium B	12 min + 1T
15h15	2 ^{ème} Manche National Hors Championnat	15 min + 1T

Entracte 20 min

16h00	2 ^{ème} Manche Consolante 125cc	12 min + 1T
16h20	2 ^{ème} Manche Ligue Espoirs 85cc	15 min + 1T
16h45	2 ^{ème} Manche Ligue 125cc	15 min + 1T
17h10	Consolante Critérium	10 min + 1T
17h30	3 ^{ème} Manche National Hors Championnat	15 min + 1T

Entracte 20 min

18h15	Finale Critérium	15 min + 1T
18h40	3 ^{ème} Manche Ligue Espoirs 85cc	15 min + 1T
19h05	3 ^{ème} manche Ligue 125cc	15 min + 1T

19h30 Remise des prix



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO LOISIRS 4 RUE VENDEE LA RENAUDIÈRE - 49450 SEVRE MOINE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11052694504-2023-01010** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE MONTFAUCON** se déroulant à **MONTFAUCON-MONTIGNE** du **08/04/2023** au **09/04/2023**.

Cette attestation est valable du **08/04/2023** à **14h** au **09/04/2023** à **21h**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **LA DEFENSE** , le **13 février 2023**

Pour l'assureur par délégation,



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

